



VISITE GUIDÉE

# CITÉ-JARDIN DE SURESNES

par Yves Renault

Jeudi 11 octobre 2018

à 14h30

# La cité-jardin de Suresnes

## Un grand ensemble urbain réussi !

La cité-jardin est un concept théorisé par l'urbaniste britannique Ebenezer Howard en 1898.

Il s'agit de créer en bordure des villes de nouvelles cités autosuffisantes, au mode de vie communautaire qui feraient la transition entre ville et campagne.

C'est une nouvelle manière de penser la ville qui s'oppose à la ville industrielle dont on ne contrôle plus le développement.

C'est aussi une réponse à l'absence de logements sociaux (suite à la révolution industrielle) et à la misère des ouvriers vivants dans des locaux insalubres.

Pendant la première moitié du XXe siècle, quinze cités-jardins ont été construites en Ile-de-France sous l'impulsion d'Henri Sellier, maire de Suresnes et ministre du logement dans le gouvernement du front populaire. Ces cités seront aussi des lieux d'éducation populaire.

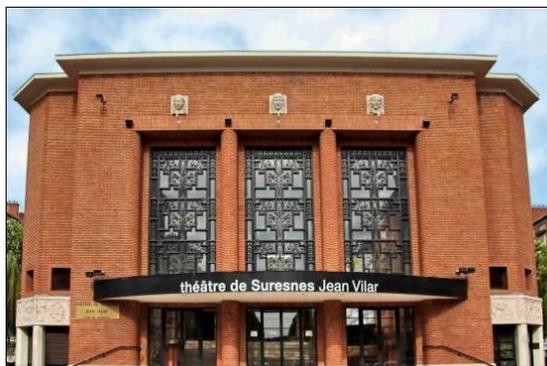


## LA CITÉ-JARDIN DE SURESNES

La cité-jardin de Suresnes a été construite de 1923 à 1956 sur une parcelle choisie pour sa situation ensoleillée, selon les plans d'Alexandre Maistrasse et Jules Quoniam.

Elle offre un cadre de vie agréable et une architecture soignée de briques polychromes.

Les immeubles collectifs et les pavillons sont conçus dans le style « art déco » annonçant le mouvement moderne en architecture.



Le cadre de vie est verdoyant avec un habitat moderne et sain.

La cité-jardin de Suresnes est inscrite à l'inventaire des sites pittoresques du département des Hauts de Seine et tout récemment elle a obtenu le label Patrimoine d'intérêt régional de la région Ile de France.

**Jeudi 11 octobre à 14h30**

À Suresnes sur la place Jean-Jaurès - devant la statue.

(Bus 244, descendre à Place Jean Jaurès)

*Prévoir de bonnes chaussures et un chapeau*

5 € par personne (adhérents)

10 € par personne (non adhérents)

**Visite limitée à 30 personnes**

**Inscription par ordre d'arrivée des règlements.**

Inscription et règlement par carte bleue :

[15 places disponibles, cliquez ici](#)

Inscription et règlement par chèque :

15 places disponibles, envoyer votre règlement à Patrimoine-Environnement + un e-mail à [claudine.sebille@numericable.fr](mailto:claudine.sebille@numericable.fr)



**Patrimoine-Environnement** : association reconnue d'utilité publique qui œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et des paysages dans toutes leurs diversités.

L'association conseille et assiste juridiquement ses adhérents. Elle intervient entre autre auprès des pouvoirs publics et participe aux débats nationaux.

Elle a aussi pour vocation d'informer et d'agir à travers des actions spécifiques comme par exemple l'organisation des Journées de Patrimoine de Pays et des Moulins et des ateliers thématiques.

L'organisation de visites guidées lui permet à la fois de faire découvrir des lieux originaux ou méconnus et de sensibiliser le grand public à la sauvegarde du patrimoine.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

**Patrimoine-Environnement**

**6-8, passage des Deux Sœurs - 75009 Paris**

**01 42 67 84 00**

**[www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)**